

PRINCIPALES MESURES SANITAIRES PRÉCONISÉES PAR LA FFCK

En complément des gestes recommandés par les pouvoirs publics, la FFCK a défini les conseils ci-dessous propres aux pratiques de ses disciplines.

Pratiques concernées : canoë, kayak, stand up paddle, sports de pagaie, sports d'eau vive.

Sites de pratique : plans d'eau intérieurs, rivières, mer, espaces d'eau vive.



APPLICATION DES GESTES BARRIÈRES

- × Masque porté en dehors de la pratique.
- × Équipements des points de lavage avec du savon.
- × Mise à disposition de gel hydroalcoolique dans les points clés.
- × 1 m entre chaque personne
- × Techniques de navigation et de sécurité adaptées.
- × Vérification visuelle de l'équipement des pratiquants par les cadres.



NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES MATÉRIELS ET LOCAUX

- × Création d'une zone de désinfection.
- × Attribution individuelle de matériel aux adhérents.
- × Application du protocole de nettoyage et désinfection de la structure.
- × Désinfection matériel entre chaque prêt avec un produit virucide à la norme NF14476.
- × Responsabilisation de chaque pratiquant dans le nettoyage de son matériel.



VESTIAIRES ET DOUCHES

- × Distanciation physique d'au moins 1 mètre
- × Port du masque systématique, sauf dans les douches
- × Définition d'une jauge de fréquentation
- × Liste nominative horodatée des utilisateurs
- × Pas de stockage des vêtements des adhérents
- × Aération après utilisation
- × Nettoyage quotidien



LIMITATION BRASSAGE DES INDIVIDUS

- × Signalétique du site *ad'hoc*.
- × Limitation de transports en commun.
- × Pas de croisement adhérents / non adhérents.
- × Just paddle : limiter la présence au temps de navigation.



INFORMATION ET COMMUNICATION

- × Affichage dans la structure aux différents points stratégiques de cette affiche et celle destinée aux pratiquants.
- × Information des adhérents et des pratiquants.
- × Tenue du registre horaire entrée et sortie de la structure.
- × Formation des encadrants bénévoles et professionnels (modèle de tableur fourni ou webapp FFCK).
- × Mise en place du DUER (document unique d'évaluation des risques).